

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL Vendredi 18 décembre 2020

Le Président de l'Université PSL souhaite la bienvenue aux administratrices et administrateurs et les remercie pour leur présence. Il tient à saluer, au nom de toutes et tous, le nouveau Président de Dauphine-PSL, El Mouhoub MOUHOUD, élu le 3 décembre dernier, dont c'est aujourd'hui le premier CA PSL. El Mouhoub MOUHOUD remercie le Président pour son accueil et dit son plaisir de participer à ce Conseil d'administration.

Le Président rappelle les modalités de vote définies pour cette séance : lorsqu'un point sera soumis pour approbation, toutes les administratrices et tous les administrateurs fermeront au préalable leurs micros. A l'appel des « contre », celles et ceux qui disposent d'une voix délibérative manifesteront leurs votes en ouvrant leur micro. On procédera alors au décompte des voix en tenant compte des procurations. On procédera ensuite de même pour les abstentions. Les voix délibératives restantes seront considérées comme votant POUR.

En cas de vote à bulletin secret, les administratrices et administrateurs avec voix délibérative devront envoyer un mail en direct au Représentant du Recteur, Monsieur Jérémie LOUSSOUARN. Ils y indiqueront, pour chaque voix dont ils disposent, s'ils votent POUR, CONTRE, ou ABSTENTION. Le résultat de ce vote confidentiel sera donné en séance par le représentant du Recteur.

Le Président rappelle qu'une hotline informatique a été mise en place pendant cette séance en cas de difficulté technique.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres :

- Le CNRS est représenté par Véronique DEBISSCHOP ;
- L'Institut Curie est représenté par Tatiana MALHERBE ;
- L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET ;
- Jean-Luc BEYLAT donne sa procuration à Alain FUCHS ;
- Fabienne CASOLI donne sa procuration à Marc MEZARD ;
- Maxime CHUPIN donne sa procuration à Axelle HADDAD ;
- Cécile FALCON donne sa procuration à Cédric DALMASSO ;
- Faten HIDRI donne sa procuration à Vincent LAFLECHE ;
- Marie-Christine LEMARDELEY donne sa procuration à Vincent CROQUETTE ;
- Jean-Philippe THIELLAY, présent jusqu'à 11h00, donne ensuite sa procuration à Denis ROUSSET ;
- Eric FLEURY donne sa procuration à Christian LERMINIAUX ;
- Michelle BUBENICEK, absente à partir de 11h, donne sa procuration à Jean-Michel VERDIER.

Après vérification, le quorum est atteint.

Suite à la demande d'élus, il propose d'ajouter un point en questions diverses sur la loi de programmation de la recherche.

I. Actualités

Le Président revient sur la pérennisation de l'Idex (Initiative d'Excellence) le 5 novembre dernier. La décision du Premier Ministre signifie que l'Etat a décidé de pérenniser son soutien à PSL en procédant à la dévolution totale de sa dotation non-consomptible. Ce résultat est un succès collectif et la récompense de neuf années de travail pour toutes les communautés de PSL, c'est-à-dire de l'ensemble de ses établissements et des services de la présidence. Au travers de leurs chefs d'établissement et leurs représentants, le Président tient à leur adresser ses plus chaleureuses

félicitations et ses remerciements. L'étape franchie est déterminante, mais ne marque que le début d'une nouvelle histoire. Il convient désormais de prévoir à un horizon plus lointain. Cet exercice de prospection sera mené au début de 2021. Le conseil d'administration jouera la part qui lui revient.

Les élections du sénat académique se sont déroulées les 25 et 26 novembre dernier, ce qui a permis la constitution du premier collège de cette instance. La présente séance permettra de compléter le sénat avec la validation des deux autres collèges. Une installation est prévue en janvier 2021, soit le 14, soit le 28, en fonction de l'état sanitaire. L'ordre du jour de la séance sera dédié à l'élection du Président, du vice-Président étudiant et de la mise en place des commissions permanentes. Le Président rappelle le rôle important que revêt cette instance, qui se prononce par des avis sur les orientations de la stratégie de l'Université PSL en matière de recherche, de formation, d'innovation et de diffusion des savoirs, sur l'organisation de l'évaluation de l'Université, sur la charte de recrutement, ainsi que sur toute question dont il est saisi par le Président de l'Université.

Le groupe de travail sur le règlement intérieur issu du conseil d'administration a souhaité poursuivre ses travaux et se réunira de nouveau au début de l'année 2021. Les propositions issues de ce groupe de travail seront, conformément aux statuts, transmises au directoire et traitées lors de la séance de mars.

Au lendemain des annonces présidentielles, plusieurs chefs d'établissement et Présidents d'université, dont le Président de l'Université PSL, ont fait part au gouvernement de leurs inquiétudes sur la santé, physique et mentale, des étudiants et ont alerté sur les risques d'une reprise trop tardive des cours fin janvier. Le message a été entendu, mais les modalités de cette reprise anticipée ne sont pas encore claires : il semble que l'on s'oriente vers une reprise des cours début janvier avec une jauge qui pourrait osciller entre 30% à 50%. Le Président de l'Université PSL reste pleinement mobilisé sur ce sujet et, en attendant, toutes les équipes, académiques et administratives, redoublent d'efforts pour accompagner les étudiants ; les dispositifs d'aide sociale, d'accès au numérique, de soutien psychologique de même que les dépistages ont été mis en place. Il tient à saluer le travail accompli.

Pour conclure, le Président tient à rappeler quelques succès récents. Il félicite :

- **quatre collègues lauréats d'un ERC Synergy** : Pierre KERVELLA (Observatoire de Paris), Geoffrey BODENHAUSEN (département de chimie de l'ENS), Frédéric PINCET (chercheur CNRS au laboratoire de physique statistique de l'ENS), Antoine TRILLER (chercheur Inserm de l'IBENS- Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure ENS)
- **trois autres collègues lauréats d'un ERC Consolidator** : Alejandrina CRISTIA (Département des sciences cognitives de l'ENS), Marco SCHIRO (Institut de Physique du Collège de France), Philippe NGHE (laboratoire de BioChimie de l'ESPCI).

Il salue aussi la réussite du programme *PSL Tech Accélération* lauréat de l'appel à projets Intégration SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies.)-Incubateurs-accélérateurs (ou Intégration SIA), lancé par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) , le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et Bpifrance dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) (PIA). Il rappelle que ce dispositif comprend deux volets, *PSL Deep Tech Factory* pour la formation et *PSL Deep Tech Accelerator* pour l'accélération, et qu'il implique directement Les Mines, Dauphine, l'ESPCI, Chimie et Curie.

Le Président propose d'examiner les points de notre ordre du jour.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2020

Un élu remarque à la page 17 une phrase non achevée relative au mécanisme d'endorecrutement et propose de rajouter « au sein même du Directoire ».

Un autre élu note pp. 3 & 4 une répétition du terme « technique » concernant la rencontre avec le jury IDEX, qu'il propose d'enlever. Le Président confirme que la réunion était technique, mais propose de supprimer la répétition.

Avec ces modifications, le compte-rendu du 15 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

II. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A1 Budget 2021

Le Président de l'Université PSL indique que le budget de PSL est présenté dans sa globalité, à savoir celui de l'Université et celui de la Fondation. Ces deux budgets auraient pu être présentés séparément, mais l'un ne peut être compris sans l'autre, notamment pour tout ce qui a trait à la masse salariale, la valorisation, sans compter les subventions de l'un à l'autre.

Pour autant, le budget de l'Université et celui de la Fondation sont bien distincts et chacun est voté par un conseil d'administration propre. C'est pourquoi la présentation faite aux administrateurs inclut certaines diapositives consacrées plus spécifiquement au budget de l'Université.

Ce budget a été présenté au rectorat qui n'a pas effectué d'observation. Sa présentation a été, conformément aux engagements pris lors du dernier CA, préparée par deux séances de formation proposées aux administrateurs et aux administratrices qui le souhaitaient. Ces séances ont été assurées par Hélène MANGANO et par Frédérique FOREST, qu'il remercie et à qui il cède la parole.

La Directrice financière de PSL procède à une présentation (*cf. PowerPoint*).

Le budget 2021 est le premier de la phase post IDEX de l'Université PSL. Il se signale par les faits suivants :

- Un transfert de la dotation IDEX à l'Université PSL ;
- Une intégration définitive de la dotation des LABEX dans la dotation IDEX ;
- L'impact sur les périmètres budgétaires des deux entités ;
- Un transfert inversé des flux entre l'Université et la Fondation.

La construction du budget 2021 de PSL est marquée par des objectifs prioritaires :

- le financement du développement des programmes gradués ;
- le soutien à l'offre de formation, à son développement en particulier à travers ses moyens de promotion et de recrutement à l'international ou de moyens numériques afin de répondre au contexte sanitaire ;
- la mutualisation renforcée des fonctions support et appui à la convergence informatique.

Le plafond d'emploi, soumis à l'approbation des administrateurs s'élève à 135 ETP, dont 65 sous plafond Etat.

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 31 362 784 €, les crédits de paiement à 31 727 984 € alors que les prévisions de recette encaissées sont de 31 591 464€. Le solde budgétaire prévisionnel présente un déficit de 136 520 €.

Les recettes encaissables 2021 sont en très forte augmentation (+11,7M€/BR 2020) :

- la subvention de service public reste stable,
- les intérêts annuels de la dotation non consommable de l'Idex sont à présents inscrits au budget de l'EPE (+17M€)
- les recettes attendues des nouveaux Appels à projets (AAP) Hybridation et IDEES sont inscrites pour 2,7M€
- une avance a été perçue sur le projet COFUND en 2020 pour 1 057 k€, mais le projet ne démarrera véritablement qu'en 2021 avec une prévision d'AE à hauteur de 838 k€.
- la suppression de la subvention d'équilibre versée jusqu'en 2020 par la FCS (-8,15M€) à l'Université. Suite au transfert de l'Idex, une dépense de l'université (6,9M€) est à présent inscrite au budget destiné à la Fondation.
- les droits d'inscription sont en baisse en raison du transfert des contrats doctoraux vers les établissements-composantes.

Les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP) 2021 sont également en forte augmentation (AE +14M€/BR 2020 – CP +15M€/BR 2020) :

- *L'enveloppe personnel en 2021* (+1,5M€/BR 2020). Il est à noter qu'en 2020, une baisse de l'enveloppe avait été opérée lors du budget rectificatif, les recrutements n'ayant pu

être réalisés dans le contexte sanitaire, ce qui explique en partie l'évolution de l'enveloppe inscrite au BI 2021.

A ce titre, des prolongations de certains contrats doctoraux de la cohorte 2018 sont envisagées et intégrées au budget initial.

Dans le cadre de la mise en œuvre des AAP (hybridation, SFRI et IDEES notamment) et du SMS santé, des budgets dédiés sont ouverts pour des postes d'administratifs.

Des crédits sont également ouverts pour des postes supplémentaires pour la formation Sciences pour un Monde Durable (SMD).

Il est rappelé que certaines dépenses de personnel, telles que les mises à disposition, sont comptabilisées en fonctionnement mais ce poste n'évolue pas significativement. Un focus sur la masse salariale sera proposé dans le cadre du budget agrégé.

- *L'enveloppe fonctionnement en 2021* : (AE 23,4M€/10,7 au BR et CP 23,8M€/10,2 au BR 2020). L'intégration de l>IDEX, les dépenses sur le AAP sont autant de raisons qui expliquent l'évolution de l'enveloppe fonctionnement.
- L'enveloppe investissement reste très marginale (AE = CP 0,1M€/0,2 en 2020)

La directrice des finances présente le budget « CVEC 2021 ». PSL perçoit une partie de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) des établissements-composantes et redistribue les crédits aux structures qui portent leur gestion des SMS de la vie étudiante (SMS logement, SMS sport, SMS Santé et Welcome desk), auxquels s'ajoute un budget pour les aides étudiantes d'urgence. En concertation avec les établissements, le budget du Welcome desk a été augmenté. L'enveloppe concernant l'aide d'urgence pour les étudiants sera financée le cas échéant sur les crédits non consommés des années antérieures.

Les LABEX n'ont pas été intégrés dans le budget ; ils sont traités au budget primitif (budget voté en début d'exercice) en compte de tiers.

La comptabilité patrimoniale fait apparaître des agrégats financiers favorables :

- le résultat prévisionnel est bénéficiaire de 137 285€,
- la capacité d'autofinancement s'élève à 162 285€ en légère augmentation du fait de l'acquisition d'équipements numériques en 2020,
- La variation de fonds de roulement s'élève à 52 285€.

Les agrégats financiers de comptabilité générale du budget initial consolidé Université et FCS sont présentés par la Directrice Générale Adjointe. Le BI consolidé 2021 fait apparaître un résultat de 1 258 502€, des éléments de capacité d'autofinancement de 251 865€, un financement des investissements à hauteur de 1,4M€ (concentrés sur la fondation pour 1,3M€). La variation du fonds de roulement s'élève à 67 967€. Par le passé, la fondation portait l>IDEX ; à compter de 2021, le portage IDEX s'effectue par l'Université, ce qui conduit à un transfert des budgets de la recherche de la fondation vers l'EPE, ainsi que ceux de la communication et des relations internationales. La subvention prévisionnelle d'équilibre de l'Université vers la Fondation est évaluée à 6,9M€.

Quant à la comptabilité budgétaire, 49M€ de recettes encaissables sont prévus sur les deux établissements, les crédits de paiements s'élèvent à 50,8M€, ce qui fait apparaître un solde déficitaire de 1,8M€ expliqué notamment par le financement des conventions antérieures de la fondation.

Les recettes encaissables proviennent très majoritairement des autres financements de l'État et des ressources propres. La subvention pour charge de service public ne représente que 12% des recettes totales encaissables prévisionnelles.

Globalement les AE sont évaluées à 49,2 M€ dont 13,9 M€ de masse salariale. Cette dernière enveloppe se subdivise de la manière suivante : 6M€ à la FCS et 7,8M€ à l'Université. L'écart entre le BI 2020 et 2021 s'explique principalement, d'une part, par le fait qu'au moment du budget rectificatif nous avons diminué le montant de la masse salariale (dans la mesure où nous ne parvenions pas à opérer les recrutements envisagés dans le contexte sanitaire), d'autre part, du fait des nouveaux projets comme Hybridation, IDEES, EELISA, SFRI, CVEC, pour lesquels des nouveaux supports sont financés. Ainsi les projets transverses permettent sur des budgets propres dédiés le financement de 34,5 ETP, dont 14 sur IDEES, 10,5 sur Hybridation, 2 postes sur EELISA, 3 sur SIA, etc. Ainsi, les 3,8 M€ représentent la part de refinancement dans la masse salariale.

Le cadrage budgétaire du mois de novembre a été respecté, étant rappelé qu'au cadrage il n'y a pas de notion d'encaissement et de décaissement. A été intégrée la chaire Red Teams. Nous avons réajusté certains budgets, diminué le besoin sur la formation SMD, fait évoluer PRaiRIE, diminué

EELISA, ajouté SIA — dont la réponse n'est parvenue que fin novembre —, traduit la décision de financement de Pierre-Gilles de Gennes et modifié l'impact du Cofund suite à l'encaissement de la recette de 2020. Nous avons procédé à quelques ajustements divers. Le cadrage voté par le CA a donc été respecté.

En dépense, la répartition du budget de gestion consolidé par destination montre que 22% des enveloppes sont dédiés aux supports (informatique et convergence en particulier), 8% à la formation et 55% à la recherche.

Au 31/12/2019, les comptes de l'ancienne Fondation Pierre Gilles de Gennes présentaient :

1. un solde de dotation « non-consomptible » de 1 988 k€ ;
2. un solde de dotation consommable¹ de 1 346 k€.

Sur cette dotation consommable, doivent être pris en compte l'affectation du résultat déficitaire de 2019 pour 62 k€, ainsi que des engagements à honorer à hauteur de 389 k€ (financements programmes gradués, acquisition d'un équipement pour la plateforme QPCR, reversement à effectuer au plateau technique IPGG).

Le montant consommable s'élève donc à 895 k€ à fin 2019.

Mais des incertitudes demeurent sur des éléments de gestion de la FPGG nécessitant une approche prudente :

3. des créances restent à recouvrer pour un montant de l'ordre de 256 k€,
4. des procédures contentieuses sont en cours, d'une part sur deux litiges prudhommaux pour lesquels la FCS a fait appel du premier jugement (puisque'elle a repris les actions en justice et les contentieux de la FPGG), et d'autre part, pour un litige avec l'association « Les petits débrouillards » à laquelle un prêt d'un montant de 255 k€ avait été accordé par la FPGG et dont la FCS réclame le remboursement. Ces litiges ont été provisionnés mais leur issue pourrait venir modifier le montant consommable de la dotation FPGG de façon favorable.

La Directrice Générale Adjointe reprend le budget prévisionnel 2021 consolidé de l'ensemble des établissements-composantes de PSL et de l'EPE-PSL. Cette agrégation de l'ensemble des budgets fait apparaître un solde budgétaire globalement déficitaire de 14M€, un résultat comptable prévisionnel de 1,1M€ et un prélèvement sur fonds de roulement de 14,5M€ qui s'explique par d'importantes dépenses d'investissement : travaux et équipements. Armines n'a pas été intégré au budget consolidé.

Ce sont les subventions pour charges de service public qui représentent le poste de recettes le plus important (62%) ; les ressources propres, les investissements d'avenir représentent également une part importante des ressources des établissements. Le montant total des recettes encaissables s'élève à 489,9M€.

39% des crédits de paiement sont consacrés à la recherche, 25% le sont à la formation, 11% à l'immobilier, et 20% aux dépenses de pilotage. Le montant total des crédits de paiement s'élève à 504,1M€.

Sur la formation, 125 M€ seront dépensés. Dauphine représente une grande partie de cette dépense (38%), puis vient l'ENS (37%).

Sur la recherche, 195,3M€ seront dépensés ; l'ENS (24%) est l'établissement qui dédie le plus de crédits de paiement à la recherche. Les Mines représentent 20%. L'EPHE est fortement représentée avec 25,5M€ dépensés pour la recherche.

La délibération soumise au vote ce jour aux administratrices et administrateurs concernant le strict périmètre de l'EPE.

¹ Dotation consommable : patrimoine qui peut être, pour tout ou partie, consommé par la fondation pour l'accomplissement de son objet, sur une période statutairement définie

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Budget EPE		
ETPT		
Sous plafond	Hors plafond	Total
65	70	135

Budget EPE			
	DEPENSES		RECETTES évaluatives
	AE	CP	
Personnel	7 831 315	7 831 315	
Fonctionnement	23 421 469	23 786 669	31 591 464
Investissement	110 000	110 000	
TOTAL	31 362 784	31 727 984	31 591 464
Solde budgétaire		-136 520	

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

Budget EPE	
Résultat patrimonial	137 285
Capacité d'autofinancement	162 285
Variation de fonds de roulement	52 285
Variation de trésorerie	-136 520

Plusieurs élus saluent la clarté de la présentation. A leur demande, le Président indique que la présentation PowerPoint effectuée en séance sera transmise aux administrateurs.

Un administrateur salue le travail de consolidation des budgets. Il propose de l'enrichir avec le budget du CNRS et des autres organismes de recherche.

Un élu demande des précisions d'une part sur le financement intitulé Pierre-Gilles de Gennes, d'autre part sur le collège doctoral. Le Directeur Général des Services indique que la fondation Pierre-Gilles de Gennes (FPGG) a été fusionnée avec la Fondation de coopération scientifique. Il existe un comité de pilotage de la ligne Pierre-Gilles de Gennes, lequel a décidé d'utiliser l'ensemble du reliquat de la FPGG pour financer une fois tous les deux ans un colloque international et le PG sciences de la vie. Le collège doctoral a, quant à lui, pour but de coordonner l'action de l'ensemble des écoles doctorales, de gérer les contrats doctoraux portés par l'établissement public, d'attribuer des fonds aux écoles doctorales.

Un élu demande si la dotation IDEX reste pilotée par le Trésor ou si elle l'est par une société de gestion. Il constate l'absence de dépenses d'investissement en immobilier et demande des précisions sur les dépenses de fonctionnement dans ce domaine. Il note une évolution de la masse salariale suite aux succès remportés aux appels à projets, mais s'interroge sur la compatibilité entre une dynamique de croissance et le recours à des contrats courts. Il souhaite un point d'attention sur ces personnels.

Le Président indique que la dotation IDEX reste gérée par le Trésor : PSL n'a ni la possibilité, ni la volonté de faire appel à une structure de gestion.

La Directrice des Finances indique que l'évolution constatée sur le volet immobilier concerne le projet Amyot.

Concernant l'augmentation de masse salariale, le Directeur Général des Services rappelle que les financements issus des AAP répondent à des durées variables : 9 ans pour SFRI et IDÉES, 18 mois pour Hybridation. PSL recourra à des CDI de projet de manière à trouver un juste équilibre entre une volonté de recruter des agents dans de bonnes conditions et celle de limiter le risque financier pour l'université et la fondation. PSL a par ailleurs adressé à l'Etat une demande de soutien renforcé en postes : le Président indique que, sur ce point, les promesses n'ont pour l'instant pas été concrétisées.

Un élu pointe au sein de la présentation globale du budget la création d'une chaire de l'Agence Française pour le Développement (AFD). Il regrette que le CA de l'Université n'en ait été informé au préalable. Il comprend qu'il s'agit de la création d'un poste d'enseignant-chercheur avec un environnement. L'intérêt scientifique de la chaire n'est pas mis en cause, mais le poste devrait selon lui faire l'objet d'une publication. Il s'étonne par ailleurs du montant de la masse salariale prévue : le poste devrait faire l'objet d'une saisine du comité des rémunérations. Le risque est la création de postes *ad hominem* pour lesquels le Conseil d'administration est mis devant le fait accompli. Un autre élu renchérit : la rémunération sera-t-elle fixée de gré à gré ?

Le Président pose les éléments de contexte. Il rappelle en premier lieu que PSL n'est pas en train d'ouvrir un poste pour recruter un enseignant-chercheur ; elle est train de créer une chaire financée par l'Agence Française de Développement, laquelle décide du chercheur qu'elle souhaite soutenir cinq années durant : un tel montage a cours partout ailleurs. En l'espèce, il s'agit d'une opération plus générale voulue et pilotée par le gouvernement qui a souhaité faire venir deux éminents collègues en France, tout en leur offrant l'environnement nécessaire à leur recherche. Le premier est rattaché à la Fondation et sa chaire financée par l'AFD. L'autre chercheur a candidaté au Collège de France.

Le Président ajoute que les administrateurs de l'Université PSL sont informés de cette opération au niveau du budget global et qu'ils le sont alors même que la création de cette chaire ne dépend pas de cette instance, mais du conseil d'administration de la fondation et que cette dernière ne s'est pas encore prononcée. Plusieurs administrateurs relèvent que le montant affiché correspond au budget prévisionnel d'une opération qui ne se limite pas à un recrutement ; le détail de répartition de l'enveloppe AFD n'est pas encore connu, mais en tout état de cause, elle ne correspond pas uniquement à de la masse salariale, mais inclut aussi des missions, des équipements, etc.

Un élu souhaite que PSL dispose d'un cadre général et qu'elle ne procède pas à des décisions *ad hominem*. Un administrateur signale la mise en place, au sein de son établissement, d'un mécanisme de régulation qui permet de recruter des enseignants-chercheurs dans les disciplines en tension : le surplus de rémunérations, dans ces cas, ne peut dépasser 50% du salaire de base. Reste que l'opération dont il est ici question est la création d'une chaire, non celle d'un poste d'enseignant-chercheur.

Un autre élu souligne que ce recrutement, qui repose sur la FCS, s'inscrit dans une évolution délétère de l'ESR, marquée de plus en plus par des logiques de marché qui ne devraient pas avoir lieu. L'opération, selon lui, a pour simple visée d'aider PSL à gagner des places dans les classements internationaux.

Le Président dément ce propos : il est ici question d'un projet scientifique majeur autour de l'économie de la pauvreté qui implique plusieurs établissements de PSL.

Un administrateur s'étonne de la dérive de la discussion et ne comprend pas qu'un programme de recherche aussi ambitieux et aussi bénéfique pour PSL puisse donner lieu à de telles contestations. De tels programmes sont nécessairement coûteux. Une administratrice renchérit : l'opération ne bénéficie pas seulement à PSL, mais aussi à la France ; elle témoigne de l'attractivité de son ESR. Un administrateur confirme qu'il convient de distinguer entre des opérations financières hors plafond d'emploi et une opération autofinancée par l'AFD. La comparaison avec des recrutements classiques d'enseignants-chercheurs n'a pas lieu d'être. Au final, il s'agit d'une grande opération, dont les effets induits pour les établissements seront importants. Une dynamique de recherche est lancée et un bon nombre de doctorants en seront partie prenante. Le Président confirme que tel est bien l'objectif.

Un élu se félicite d'avoir pu disposer de l'ensemble des comptes des établissements de PSL. Invitant les administrateurs à s'inscrire dans une vision prospective, il constate, chiffres à l'appui, l'existence, au sein de ces établissements, d'une diversité de missions et de pratiques (diversité de la nature de l'enseignement, de la recherche, de la diffusion auprès de la société). Une telle hétérogénéité doit mener à une analyse des différents modèles d'activités. L'explicitation de ces modèles permettra notamment de mieux prendre soin des personnes vulnérables. Le Président remercie l'élu pour cette suggestion, qui pourra faire l'objet d'une réflexion au sein des séminaires de perspectives. Une administratrice rappelle que le doctorat SACRe constitue un élément de réponse à la question posée ; compte tenu de la spécificité de leur activité, ces doctorants ont la chance de disposer d'un budget pour accompagner leur soutenance de thèse.

Le budget 2021 est adopté à la majorité (5 contre, 3 abstentions).

A2 Validations des propositions de Vice-Présidentes et Vice-Présidents de l'Université PSL

Le Président précise que les mandats des Vice-Présidents actuels étaient arrivés à échéance au premier semestre 2020. Comme annoncé, il avait décidé de les prolonger tant que les résultats Idex n'étaient pas parus pour ne pas changer d'équipe dans la dernière ligne droite.

Il salue le travail et l'implication des trois vice-Présidentes et vice-Président sortants. Sans prétendre être exhaustif, il rappelle qu'on doit notamment à Isabelle CATTO la mise en place du CPES, à Anne DEVULDER celle des SMS vie étudiante, à Hubert BOST celle des programmes gradués. Leur bilan est de très haute qualité. Le fait de ne pas les avoir reconduits ne correspond pas à une quelconque forme de désaveu, mais procède de la volonté d'accompagner la phase post-Idex par la mise en place d'une nouvelle équipe.

Si le nombre de vice-présidences demeure identique, leur périmètre a été un peu remanié. La vice-présidence relations internationales s'adjoint tout le volet international des objectifs du développement durable, ce qui implique notamment des dossiers tels que la participation de PSL au Sustainable Development Solutions Network (SDSN). Lors de la dernière séance, les administrateurs avaient validé la proposition d'Emilienne BANETH.

Le Président proposera lors d'une séance exceptionnelle du CA en janvier une candidate pour une vice-présidence vie étudiante et responsabilité sociale. Il a souhaité pour cette vice-présidence une candidate de Dauphine, établissement expert dans le domaine, et trouvait logique d'attendre l'élection de son nouveau Président pour avancer. Il s'est déjà entretenu avec plusieurs candidates, toutes excellentes, et sera en mesure de faire une proposition en janvier 2021.

La vice-présidence « Développement » garde son périmètre et son titulaire actuels. Cédric Denis-Rémis est désormais bien identifié par les partenaires institutionnels et industriels de PSL; il a gagné la confiance des chefs d'établissement et des équipes de la valorisation. Il aurait été préjudiciable de changer de profil.

La vice-présidence « Recherche et formations Graduées » se transforme en vice-présidence « Recherche ». L'ancien périmètre se justifiait par la priorité accordée au lancement des programmes gradués. Maintenant que ces programmes l'ont été, le Président revient vers un schéma plus classique. Pour remplir cette fonction, il soumet à l'approbation du Conseil d'administration la candidature de Rémi CARMINATI, professeur de physique à l'ESPCI. Rémi Carminati est non seulement un très grand scientifique, lauréat de nombreux prix, mais c'est aussi quelqu'un qui sait diriger et animer des équipes et de grands projets. Il a été Directeur de la recherche de l'ESPCI, il a dirigé plusieurs équipes à l'Institut Langevin, il a coordonné le projet COFUND UptoParis et a rempli différentes missions d'expertise pour l'ANR. C'est un candidat complet. Le Président sait les craintes de certains collègues de SHS de voir tout un pan disciplinaire négligé. Son équipe sera complétée de manière à opérer un rééquilibrage.

La vice-présidence « Licence et affaires académiques » se transforme en une vice-présidence « formation ». Pour remplir cette fonction, il soumet à l'approbation du CA la candidature de Coralie CHEVALLIER, HDR et Directrice des études au département des sciences cognitives de l'ENS. Outre la qualité scientifique de ses travaux, Coralie CHEVALLIER présente un profil très pluridisciplinaire : sa contribution à la compréhension et à l'évolution des pratiques pédagogiques, son expérience solide du monde de l'ESR, sa pleine implication dans les politiques publiques autour des grands enjeux de société (enjeux environnementaux, risques pandémiques) constituent d'importants atouts. Le Président indique qu'il s'agit là aussi d'un profil extrêmement complet et très original.

Il propose que chaque candidat prenne 5 minutes pour se présenter et répondre à d'éventuelles questions.

Rémi CARMINATI ouvre la marche. Il est professeur à l'ESPCI depuis 2007, physicien, enseignant chercheur notamment sur la physique des ondes. Il a eu l'occasion d'enseigner à tous les niveaux, ces dernières années plutôt aux niveaux M1, M2 et doctorat. Il a été le Directeur adjoint de l'Institut Langevin pendant une dizaine d'années. Entre 2015 et 2019, il a été Directeur de la recherche de l'ESPCI où il a participé à l'émergence de grands projets. Il est toujours coordinateur d'un programme Cofund. Il rejoint PSL à un moment intéressant pour lui et pour PSL.

Un administrateur le remercie pour sa présentation très succincte. Il lui demande quelle est sa vision de son rôle de vice-président recherche au sein d'une université pluridisciplinaire. Rémi CARMINATI croit au travail en équipe. Au niveau de la direction de la recherche, il s'appuie sur un directeur titulaire d'un doctorat en SHS. Il participe au copil de la Chaire Beauté, car il y voit un bon exemple

d'interdisciplinarité réussie. De façon plus générale, la carte des PGs montre que les humanités et les SHS sont loin d'être oubliées dans le paysage.

Le Président propose d'écouter désormais Coralie CHEVALLIER. Cette dernière se présente comme une chercheuse Inserm au département des études cognitives de l'ENS. HDR depuis 2014, elle a travaillé à l'interface entre l'école lettres et l'école sciences. Elle s'est investie dans la vie étudiante et dans la mise en place du PG « Sciences cognitives » ; elle aussi pleinement mobilisée par les questions de diversité.

Un élu estime que PSL peut développer, par-delà le CPES, un projet de premier cycle sur l'ensemble de l'Université. Coralie CHEVALLIER entend la remarque de l'administrateur, mais souhaite au préalable consulter les communautés sur le sujet. Un autre élu lui demande comment elle entend soutenir les formations tournées vers l'environnement à l'échelle de PSL. Coralie CHEVALLIER souhaite recenser l'existant, limiter les redondances et favoriser la circulation. Un élu confirme l'enjeu, pour les étudiants, à être formés sur l'écologie et le développement durable. Le travail de recensement à mener est important. Les équipes travaillent parfois sur une même thématique, mais avec des méthodes différentes. L'enjeu est pour lui d'offrir aux étudiants cette diversité de points de vue, tout en veillant à ce que cette offre enrichie soit soutenable pour les personnels en termes de gestion. Coralie CHEVALLIER approuve : le temps d'un chercheur est compté, la bonne approche doit être pragmatique. Un administrateur estime que l'enjeu principal est celui de la convergence pour avancer ensemble, notamment sur les calendriers et les initiatives. En réponse à un autre élu, Coralie CHEVALLIER indique que la formation continue sera associée à la vice-présidence développement.

Le Président cède la parole à Cédric DENIS REMIS. Cédric DENIS REMIS indique avoir fait un doctorat en sciences de gestion dans le domaine du risque (santé, sécurité et environnement). Il a effectué son post-doctorat en Chine. Cédric DENIS REMIS a été Doyen de ParisTech Shanghai JiaoTong, Directeur Européen du China-EU « Institute for Clean and Renewable Energy » (ICARE, Wuhan, Chine), puis Directeur adjoint de l'Ecole des Mines de Paris. Fondateur de l'IHÉIE, il occupe depuis 2018 le poste de vice-Président développement de PSL. Son périmètre englobe l'innovation, l'entrepreneuriat, le mécénat, la formation continue et les relations avec les entreprises. Il se dit ravi de continuer à mettre ses compétences au service de l'Université PSL.

En réponse à la demande d'un élu, le Président indique que la Vice-présidente Relations internationales et les deux candidates potentielles pour le poste de Vice-présidente vie étudiante et responsabilité environnementale se situent du côté des SHS.

Un élu salue les parcours des différents candidats, mais aurait préféré des CV en français. Il est sensible au fait que les SHS ne soient pas oubliées et qu'un équilibre disciplinaire soit trouvé entre les différents vice-Présidents. Il s'abstiendra lors du vote, car les postes de VP n'ont pas fait l'objet d'une publication, comme il le souhaiterait.

Le Président remercie les candidats pour leur présentation et les invite à se déconnecter afin que les administrateurs puissent délibérer. Un vote à bulletin secret est demandé. La proposition des trois candidats est adoptée à l'unanimité :

- Monsieur Carminati : 29 pour et 9 abstentions
- Madame Chevallier : 29 pour et 9 abstentions
- Monsieur Denis-Remis : 28 pour et 10 abstentions

A3 Validations de la proposition conjointe du Directoire et du Président du collège des personnalités nommées et du collège complémentaire du Sénat académique

Conformément à l'article 4-1 du Règlement intérieur de l'Université, le Directoire et le Président de l'Université soumettent au Conseil d'administration des propositions pour le Sénat académique :

- Un collège de douze personnalités nommées en raison de leurs compétences et de leur reconnaissance nationale et internationale dans l'ensemble des domaines scientifiques, littéraires et artistiques.

- Un collège complémentaire, dont l'effectif ne peut excéder seize membres, afin d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes, ainsi qu'une représentation de l'ensemble des matières d'enseignement et de recherche de l'Université PSL, et de ses établissements-composantes.

Les administrateurs ont donc deux documents proposant une liste pour chacun de ces collèges. Le Président ajoute qu'à l'issue des élections du premier collège, plusieurs constats ont été émis, qui ont dicté la composition du collège complémentaire :

- 1- Le sous-collège des directeurs d'unité se composait d'un nombre élevé de titulaires hommes et de suppléantes femmes. Ce déséquilibre a été corrigé par le collège complémentaire.
- 2- L'ESPCI était absente des deux premiers collèges. On a donc ajouté deux représentants de cette école.
- 3- Plusieurs disciplines, dont certaines directement liées à des programmes gradués, étaient absentes des deux premiers collèges, en particulier l'économie, la finance, la sociologie, l'anthropologie et les sciences de la religion. Le collège complémentaire est venu rétablir un équilibre.

Un élu s'interroge sur le collège complémentaire et regrette l'absence de doctorants qui du coup ne siègeront pas au Sénat académique. Le Président indique que les commissions permanentes pourront effectuer un rééquilibrage.

Un administrateur précise que Jean-Luc FOURNET n'est pas seulement au Collège de France, mais aussi à l'EPHE. La correction sera effectuée.

Le Président propose de passer au vote sur la proposition du collège des personnalités nommées.
La proposition du collège des personnalités nommées est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose de passer au vote sur la proposition du collège complémentaire.
La proposition du collège complémentaire est adoptée à l'unanimité.

A4 Reconduction de la politique de déplacements professionnels de l'Université PSL

Le Président indique :

- que les modifications souhaitées par une cheffe d'établissement ont été intégrées pour donner suite à une circulaire récente du premier ministre qui autorise l'avion au lieu du train pour les trajets de plus de 4h uniquement.
- en réponse à la question soulevée par une élue en réunion préparatoire de ce CA, que les déplacements font l'objet d'un marché public avec l'UGAP.

La Directrice financière indique que la politique de déplacements professionnels de l'établissement public avait fait l'objet d'une approbation par le CA de la ComUE. Elle doit être renouvelée avec la création de l'Université.

S'agissant des nuitées, il est proposé d'adapter le cadre réglementaire national aux spécificités de Paris. Le plafond proposé est de 120€ pour tenir compte des tarifs hôteliers de la capitale et permettre, le cas échéant, d'offrir le petit déjeuner. Ce plafond est inférieur en région.

Pour les indemnités de repas, le plafond, conformément au cadre réglementaire, est de 30 euros. Un plafond exceptionnel de 100€ est proposé en cas de repas de personnalités ; ce dépassement se limitera à de rares cas.

Une élue s'étonne de ce plafond exceptionnel de 100€ et demande ce qui justifie la qualité de personnalité dans cette prise en charge. Une différence existe entre cet article et celui relatif aux frais de mission. Elle en demande le retrait. La Directrice financière indique que la prise en charge jusqu'à 100€ concerne des personnes ayant une activité bénévole auprès de PSL. Le Directeur Général des Services confirme : il s'agit, en l'occurrence, de ne pas solliciter le CA pour des cas exceptionnels tels que pour les membres du Comité d'Orientation Scientifique (COS) qui viennent de l'étranger une fois par an et agissent bénévolement pour PSL. Il s'agit en remerciement de leur action en faveur de PSL de leur offrir à tout le moins un repas de qualité. L'administratrice considère

cela comme une forme de rémunération cachée : 100€ est excessif pour un bon repas et en décalage avec le salaire de beaucoup d'agents de PSL.

La proposition est mise au vote.

La reconduction de cette politique de déplacements est adoptée à la majorité (5 contre).

A5 Approbation de la convention GIS Val de Grâce

Le Président s'excuse de l'envoi tardif de la convention, qui était en attente de validation par le Ministère. Ce projet a été bleui par Matignon et officialisé par le Président de la République le 04 décembre dernier.

Le Directeur de cabinet rappelle qu'à l'été 2019, l'Etat a confié au MESRI la charge de penser un projet de reconversion de l'hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce. A sa demande, PSL, l'Inserm, Inria, le Health Data Hub et l'Agence du numérique en santé se sont rapprochés pour proposer un Campus de Recherche, d'Enseignement supérieur et d'Innovation en santé numérique. Cet ensemble bénéficiera de l'implantation de grands instituts de recherche : PRaiRIE (où PSL joue un rôle déterminant), l'Institut Q-Bio porté par Massimo Vergassola (ENS), l'institut des technologies médicales avancées porté par M. Tanter (Inserm, ESPCI). Il profitera aussi de l'accès à des bases de données d'exception, d'une concentration d'expertises indispensable pour promouvoir l'innovation, le tout associé à une capacité de formation initiale et continue scientifique de très haut niveau. Ce campus sera ouvert à la société civile, en particulier aux associations de patients. A cet effet, le projet comprendra un volet SHS destiné à repenser le pacte social autour des données de santé. Un groupe de travail a été constitué par Frédéric WORMS qui rassemble des collègues de Dauphine, de l'ENS, de l'EPHE, des Mines et de l'Institut Curie. Ce campus en santé numérique verra le jour en 2028. Il sera précédé en 2021 d'un lieu préfigurateur. Les prospections sont en cours.

En termes de gouvernance, l'Etat a opté pour un groupement d'intérêt scientifique qui associera les cinq opérateurs présents sur site, ainsi que le MESRI. La convention pose les principes de gouvernance et met en place des instances classiques. Elle prévoit la possibilité de mettre en place des commissions nécessaires à la réalisation scientifique du projet. Chaque année, les parties prenantes décident des moyens qu'elles accorderont au GIS ; ces moyens seront gérés par l'Inserm qui est l'établissement gestionnaire et le mandataire commun. C'est cette convention qui est aujourd'hui soumise au vote.

L'Etat a prévu un budget global de 400 millions d'euros. 45 millions d'euros du plan de relance sur 2 ans permettront de lancer les travaux et le lieu préfigurateur. Les administrateurs seront tenus informés de l'évolution du dossier.

Un élu demande si la totalité du site est dédiée à Parisanté Campus, ce qui lui est confirmé. Il souligne l'intérêt du projet et, s'agissant du domaine des SHS, attire l'attention sur le thème de l'économie de la santé. Le Président indique que le thème en question fait partie des axes de réflexion.

Un élu demande si le projet scientifique aborde la question de la santé au travail. Il lui est répondu que les axes définis à ce stade sont encore généraux : éthique de la santé, économie de la santé. La réflexion, qu'elle qu'en soit le champ d'application, doit s'articuler à des problématiques d'accessibilité, de qualification et d'exploitation massive des données. Au vu du contexte sanitaire, on a mis pour l'instant l'accent sur l'aspect pandémie. Un élu indique l'existence d'une équipe travaillant sur le burn-out en neuro sciences, en croisant des données sur le travail et sur la santé.

Le Président procède au vote.

Un élu explique qu'il votera contre car il n'a pas eu le temps de lire le dossier relatif à cette convention GIS.

La convention est adoptée à la majorité (1 vote contre, 5 abstentions).

A6 Avenant à la Convention SMS Documentation et diffusion des savoirs

Anne-Marie TURCAN rappelle l'existence de la convention créant le SMS documentation et diffusion des savoirs. Le contrat de maintenance de la plateforme liée à ce SMS arrive à son terme. Les statistiques 2019 sont bonnes, qui indiquent un million et demi de téléchargements. Un nouveau contrat de marché a été relancé pour améliorer le service, aller vers plus de mutualisation et sécuriser les données sur le *cloud*. Les bibliothèques souhaitent participer au financement des actions mutualisées car elles se sont rendu compte que le service de PSL leur était utile. Un consensus a été trouvé autour du calcul suivant : la contribution forfaitaire des établissements instaurée depuis plusieurs années est conservée. Pour la contribution supplémentaire, chacun a donné ce qu'il pouvait ; on s'est mis d'accord sur une contribution à hauteur de 1% du budget des bibliothèques calculé sur la base de 2020. On arrive ainsi à couvrir l'ensemble des frais. Cette solution fait consensus dans toutes les bibliothèques. L'attribution du marché a été conçue en étroite collaboration avec les établissements. Le SMS dispose ainsi d'un budget pluriannuel avec un engagement ferme pour fin 2024, qui permet de sécuriser le financement.

Un élu indique qu'il n'a pas eu le temps de lire le dossier et demande quelles sont les répercussions sur le travail de cette mutualisation. Il regrette l'absence de comité en charge de les évaluer.

Anne-Marie TURCAN indique l'existence d'un groupe de travail (GT) , dit « GT Glam », où sont représentés tous les directeurs de bibliothèques de PSL. Il peut donner lieu à des formations thématiques restreintes (ex : abonnement et ressources électroniques). Toutes les décisions du GT Glam sont préparées par des réunions avec les personnels directement impliqués. Un GT technique existe qui regroupe les personnes en charge de l'informatique, de même qu'un GT formation, un GT sciences ouvertes et dans un futur proche un GT Hal. Les personnels sont très fortement impliqués et ils défendent leurs conditions de travail.

Une administratrice salue le travail d'Anne-Marie TURCAN; l'esprit de concertation est le bon. Elle ajoute qu'elle est extrêmement à l'écoute de réalités très triviales mais extrêmement importantes.

Un élu salue à son tour ce travail mené dans un esprit d'intégration des collaborateurs, de participation et de prise en compte de la qualité de vie au travail. La projection à long terme implique la prise en compte de la problématique des gestions de carrières. La question est difficile, mais devra être traitée. Pour Anne-Marie TURCAN, cette réflexion, nécessaire, implique un travail collectif.

Le Président soumet au vote.

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

A7 Approbation des modalités de remises gracieuses par le Président de l'université

A8 Approbation des Durées d'amortissement des biens immobilisables

A9 Approbation du seuil d'immobilisation des dépenses d'acquisition

A10 Attribution de la prime Covid et de primes aux personnels de l'université

Considérant les points A7 à A10, le Président invite les administrateurs à bien vouloir faire part de leurs remarques ou de leurs questions.

Sur le point A8, un élu juge la durée d'amortissement prévue pour le matériel informatique relativement faible et suggère un amortissement sur 4 ou 5 ans. Sa remarque s'inscrit dans le cadre d'une politique RSE. Un administrateur invite à distinguer entre l'amortissement comptable et l'amortissement réel : on peut vouloir prolonger la durée de vie du matériel, mais pour une bonne gestion, il faut prévoir moins. Le Directeur Général des Services confirme l'intérêt d'une telle distinction d'un point de vue comptable. Dans les faits, on constate que la durée de vie des équipements est prolongée. La politique RSE doit par ailleurs composer avec les conditions de travail des personnels : plus un ordinateur est récent, meilleur est leur travail. L'élu souligne que les obligations comptables et réelles sont liées, on peut prévoir des incitations. La directrice financière indique que les durées sont assez classiques.

Un élu demande l'impact des durées d'amortissement sur les capacités de financement de PSL. Pour la directrice financière, plus l'amortissement est prévu sur une durée courte, plus la capacité

d'auto-financement augmente. En l'espèce, il y a très peu d'immobilisation dans l'établissement public.

Sur le point A10, une élue pointe la difficulté de juger de l'implication de tel ou tel agent en cas de télétravail sans une prise en considération des conditions dans lesquelles l'agent considéré travaille. D'une façon générale, elle préfère les augmentations de rémunérations aux primes. Le Directeur Général des Services indique que le mécanisme proposé par la direction de PSL a été approuvé par les représentants des personnels. Il se composait de trois enveloppes équivalentes : une enveloppe pour les augmentations de salaire, une autre pour les primes, une dernière pour la mise en place d'un système de tickets restaurants.

Les points A7 à A10 sont adoptés à l'unanimité.

B. Formation

B1 Délibération relative aux droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires

En préambule, le Président rappelle les obligations réglementaires, notamment la décision du Conseil d'État du 1er juillet 2020 relative à l'arrêté fixant les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur. La vice-Présidente Relations internationales indique que le projet de délibération a été rédigé par le groupe de travail des responsables relations internationales des établissements de PSL ; il a été approuvé par le Directoire le 8 décembre dernier. La proposition soumise aux administrateurs est de reconduire la motion adoptée l'an dernier. Concrètement, la politique d'exonération est prolongée et la décision de l'exonération est déléguée aux établissements.

Le Président ajoute qu'il aurait été incongru de mettre en place des droits différenciés en pleine crise sanitaire.

Un élu rappelle l'opposition de beaucoup d'établissements à l'application des frais différenciés. Il demande si le nombre d'étudiants concernés se situe bien en-dessous de la barre des 10%. Il demande pourquoi la délibération ne demande pas aux établissements-composantes de ne pas appliquer les frais différenciés. Une élue ajoute que le rôle de PSL c'est de donner des orientations. La vice-Présidente Relations internationales signale que le nombre d'étudiants assujettis aux frais différenciés se situe bien en-dessous des 10%.

Une administratrice salue la décision unanime du Directoire et rappelle l'attachement des établissements-composantes au principe d'autonomie. Un administrateur rappelle que PSL délègue aux établissements-composantes qui délivrent des diplômes d'ingénieur et des diplômes d'établissement l'organisation de ces formations et les conditions de délivrance de ces diplômes, y compris la perception des droits de scolarité et les modalités de leur exonération partielle ou totale. Chaque établissement a la capacité de décider, via son conseil d'administration.

Cette motion est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

B2 Modalités de recrutement 2021/22 (Diplômes nationaux de masters PSL, CPES, Sciences pour un monde durable)

Cette délibération fait suite à une demande de la DGESIP et répond au calendrier de mise en place du portail national « trouver mon master ».

Ces modalités sont adoptées à l'unanimité.

B3 Master Mode & Matière : Création de certificats de formation continue & grille des tarifs

La note transmise en amont de la séance détaille le projet de formation continue au sein du master concerné. Un élu explique voter contre par opposition à la création de diplômes sortant du cadre national.

Cette création de certificats de formation continue & grille des tarifs est adoptée à la majorité (5 CONTRE).

B4 Co-accréditation du Master Sciences économiques et sociales Dauphine / EHESS

Le point est retiré.

C1 Accord de coopération scientifique pour la création à Singapour d'un laboratoire conjoint entre PSL et la Nanyang Technological University (NTU) sur les matériaux électroniques avancés

Le Président précise que l'accord prévoit des échanges d'enseignants chercheurs, voire des doctorants.

Un élu déclare n'avoir pu se faire une opinion, faute de temps pour lire l'intégralité des dossiers présentés au CA.

Cet accord est adopté à l'unanimité.

D1 Création du diplôme universitaire Innovation et Entrepreneuriat d'impact

Un élu s'étonne que la note présente l'enseignement en hybride comme un atout du DU. Le vice-Président développement rappelle le cadre de l'AAP hybridation auquel la création du diplôme est liée : l'idée est d'ouvrir la formation à des étudiants qui ne font pas partie de PSL, non de basculer en distanciel. Une personnalité qualifiée rappelle que les formations continues pratiquées dans les entreprises sont quasi toutes en visioconférence : la prévision d'un diplôme en mode hybridation va donc dans le bon sens.

Un élu estime que l'on est incapable de juger des effets, bénéfiques ou négatifs, de telles pratiques sur le long terme. Autant, il est bon de pouvoir élargir le nombre d'étudiants pouvant suivre ce DU, autant un modèle 100% distanciel est dangereux.

Une élue ne comprend pas que PSL émette des réserves à l'égard des cours à distance et qu'elle réponde cependant à des appels à projets les valorisant.

Le Président estime que tous les administrateurs sont d'accord sur les limites d'un enseignement à distance.

Cette création est adoptée à la majorité (5 contre).

D2 Convention entre la FNEGE et les pôles PEPITE d'Ile-de-France, pour le financement d'un poste de coordination régionale

Un élu salue le travail effectué par chaque pôle PEPITE, mais regrette qu'il en faille 9 pour créer un emploi. Le vice-Président développement indique que cette convention permet une économie d'échelle, dans le cadre du plan de relance

Cette convention est adoptée à la majorité (5 contre)

E1 délibération relative au remboursement d'accessoires informatiques à la suite de l'incident de surtension intervenu le 24 septembre 2020 dans les locaux de Jourdan

Il s'agit de rembourser les accessoires informatiques qui, en raison d'une surtension intervenue en septembre 2020, ont grillé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

Au vu de l'heure avancée, le Président propose de reporter le point prévu sur la LPR à une session spéciale du CA en janvier. Cette séance permettra en outre de valider la désignation de la nouvelle vice-Présidente vie étudiante et responsabilité sociale.

Un élu estime qu'un tel débat mérite effectivement du temps. De façon plus générale, le nombre de CA lui semble insuffisant. A titre d'exemple, la présente séance imposait la lecture de 240 pages. Un autre élu se montre favorable à la tenue d'une session spéciale en janvier.

Il est acté de recourir à un CA exceptionnel en janvier. Le Président remercie les administratrices et administrateurs et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.